



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

PLAN COMPLET RÉGIONAL DE MISE EN ŒUVRE COMPLET POUR LA SÛRETÉ DE L'AVIATION ET LA FACILITATION EN AFRIQUE (PLAN AFI SECFAL)

NEUVIÈME RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR

(28 juillet 2020)

Point 1.2 de l'ordre du jour: Rapport sur l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la sûreté et la facilitation de l'aviation et stratégie de mise en œuvre du rapport du Groupe de travail du Conseil sur la relance de l'aviation (CART) et du document d'orientation *Paré au décollage* ainsi que des recommandations de l'Équipe spéciale de haut niveau (HLTF)

(Note présentée par le Secrétariat du Plan AFI SECFAL)

RESUMÉ ANALYTIQUE

La présente note de travail met en évidence l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la sûreté de l'aviation et la facilitation et la stratégie de mise en œuvre du rapport de la CART et du document d'orientation ainsi que des recommandations du HLTF. Le Comité directeur est invité à examiner les propositions de mesures d'atténuation et les plans visant à soutenir la relance de l'aviation en Afrique et à prendre note des informations contenues dans la présente note.

La suite à donner par le Comité directeur se trouve au **paragraphe 4**.

1. Introduction

1.1 La pandémie de COVID-19 a eu un impact sans précédent sur le transport aérien international, avec des prévisions de réduction du trafic international régulier de passagers atteignant 71% des en sièges et jusqu'à 1,5 milliard de passagers dans le monde. Selon l'ACI, les compagnies aériennes et les aéroports risquent de perdre jusqu'à 314 milliards de dollars et 100 milliards de dollars, respectivement, d'ici 2020.

1.2 Pour une approche cohérente et ciblée de la relance de l'aviation, le Conseil de l'OACI a mis en place une équipe spéciale chargée de formuler des recommandations et des directives/mesures pour guider les États et le processus de relèvement de l'industrie. D'où le rapport du Groupe de travail sur la relance du Conseil de l'OACI (CART) et le redémarrage de l'aviation : Un document d'orientation sur les voyages aériens dans le cadre de la crise de santé publique due à la COVID-19 a été publié en mai 2020.

1.3 Le rapport de la CART contient des recommandations sur les priorités et les politiques stratégiques visant à aider les États et l'industrie à faire face aux défis posés par la pandémie de COVID-19 à court terme, notamment en facilitant le redémarrage des opérations aériennes de manière durable, sûre, sécurisée et ordonnée dès que possible, compte tenu de l'évolution de la pandémie de COVID-19 et des décisions des autorités nationales de santé publique compétentes de mettre en place un système aérien plus résilient à long terme.

1.4 Sur la recommandation de la réunion de la CUA, du Bureau WACAF et du Bureau ESAF, de la réunion des DGAC, le HLTF a été créé en vue de la relance et le redémarrage de l'aviation en Afrique et placé sous la coordination de la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC) en mars 2020. Le rapport du HLTF contient des recommandations approuvant le contenu du rapport de la CART et celles spécifiques au secteur de l'aviation en Afrique.

2. Le rapport de la CART et les orientations pour le redémarrage et les recommandations du HLTF relatives la sûreté de l'aviation et à la facilitation et à la stratégie de mise en œuvre.

2.1 Les recommandations 6, 7, 8 et 9 du rapport de la CART portent sur les questions liées à la facilitation et à la sûreté de l'aviation et sur les mesures à prendre par les États pour faire face à l'impact à la COVID-19. Les recommandations mettent en évidence les points tels que:

- a) Mettre en place ou réviser le Comité national de facilitation du transport aérien (CNFTA), ou son équivalent, avec un soutien adéquat pour assurer l'implication des parties prenantes chargées des responsabilités liées à la santé en coordination avec le CAPSCA;
- b) Garantir la disponibilité et l'utilisation des formulaires de santé publique à bord des aéronefs;
- c) Veiller à ce que le personnel concerné reçoive une formation pour identifier et gérer les passagers indisciplinés liés au non-respect des mesures essentielles de santé publique et de sûreté de l'aviation;
- d) Adapter les lignes directrices en matière de sûreté fournies pour maintenir un niveau de sûreté adéquat dans les circonstances actuelles;
- e) Utiliser les technologies de pointe pour faciliter le traitement sans contact des passagers à différentes étapes du voyage;
- f) Veiller à ce que les mesures soient proportionnées au niveau de risque et ne compromettent pas la sûreté de l'aviation;
- g) Revoir le système national de supervision et les activités de contrôle de la qualité en ce qui concerne les considérations relatives à la santé;
- h) Télécharger les informations relatives à la mise en œuvre du rapport de la CART sur le Centre de mise en œuvre de la réponse et de relance à la pandémie de COVID-19 (CRRIC).

2.2 Le HLTF a adopté toutes les recommandations de la CART relatives à l'AVSEC et au FAL, comme l'indique le paragraphe 2.1 ci-dessus. En outre, afin d'avoir une approche harmonisée pour aider et soutenir les efforts des États visant à mettre en œuvre et suivre les recommandations et les mesures de la CART et du HLTF, l'OACI a élaboré des lignes directrices internationales et, pour ce qui est des régions WACAF et ESAF, elle a établi une stratégie pour soutenir les États de leurs zones d'accréditation. Le plan AFI SECFAL doit impérativement compléter les efforts des bureaux régionaux pour soutenir et surveiller la mise en œuvre et offrir l'assistance technique nécessaire aux États, y compris, mais sans s'y limiter:

- a) Soutenir le déploiement de la mallette de mise en œuvre de la facilitation (iPACK), qui comprend des documents, une formation et une assistance spécialisées;
- b) Sensibiliser et informer les États sur le fait que les téléchargements dans le portail CRRIC de l'OACI ne visent qu'à fournir l'état de mise en œuvre des activités recommandées dans le rapport;
- c) Poursuivre le soutien technique à distance, les activités de contrôle et de suivi pour assurer une mise en œuvre efficace et opportune des lignes orientations de la CART;
- d) Appuyer la mise en œuvre du plan d'urgence de l'OACI en matière de sûreté de l'aviation et fournir des documents d'orientation supplémentaires élaborés par l'Organisation; et
- e) Partager continuellement les meilleures pratiques des États et des partenaires de l'industrie du transport aérien pour une application harmonieuse des mesures d'urgence aux niveaux régional et mondial.

3. Activités de relance après la COVID-19 du Plan AFI SECFAL.

3.1 Le secrétariat du Plan AFI SECFAL met en œuvre et propose les activités ci pour appuyer les efforts déployés par les États en faveur de la relance après la COVID-19 et de l'édification d'un secteur aéronautique résilient:

- a) Élaboration et mise en œuvre d'un projet de réalisation d'un webinaire FAL récemment publié;
- b) Promouvoir, en collaboration avec le TCB et le GAT de l'OACI, la mise en œuvre des iPACK par les États;
- c) Coordonner le plan conjoint CAFAC/AFI SECFAL et assurer le suivi des activités de mise en œuvre des recommandations de la CART et du HLTF dans la région AFI
- d) Rendre périodiquement compte au Comité directeur de l'état d'avancement des activités de relance après la COVID-19;
- e) Organiser des webinaires mensuels pour sensibiliser, partager les expériences et fournir des orientations.

3.2 La mise en œuvre du rapport de la CART et des recommandations du HLTF introduit de nouveaux éléments et activités imprévus non inclus dans le programme de travail de 2020. Par conséquent, il est nécessaire de mobiliser des ressources humaines et financières pour accomplir les tâches mentionnées au paragraphe 3.1 ci-dessus et atteindre efficacement les objectifs fixés. Le détail des activités et le budget estimatif de 700 000 de dollars EU sont présentés en annexe à la présente note de travail.

4. Conclusion

4.1 Les effets de la pandémie de COVID-19 et de son impact sur le secteur de l'aviation, et la sûreté et la facilitation, en particulier, nécessite l'intervention du Plan AFI SECFAL. L'assistance et le suivi des efforts des États pour mettre en œuvre les dispositions des rapports de la CART et du HLTF sont au cœur des initiatives et des activités proposées, conformément à l'objectif global du Plan AFI SECFAL.

4.2 Afin de mettre en œuvre efficacement et durablement les initiatives et les activités d'intervention prévues, il est essentiel d'allouer des ressources humaines et financières suffisantes à ces activités supplémentaires.

5. Suite à donner par le Comité directeur

5.1 Le Comité directeur est invité à:

- a) Prendre note des informations contenues dans la présente note de travail;
- b) Approuver les initiatives et activités proposées nécessaires pour appuyer, fournir une assistance technique et suivre les efforts de l'État en vue de la mise en œuvre du rapport de la CART et du HLTF et de l'élaboration des systèmes résilients de sûreté et de facilitation de l'aviation.

ANNEXE

Activités	Activité proposée	Coût	Ressources humaines
Élaboration et mise en œuvre d'un projet de réalisation du webinaire FAL récemment publié.	Deux webinaires FAL et AVSEC i-PACK (français et anglais) par les responsables régionaux (RO)	10 000 USD	Responsables régionaux
Promouvoir, en collaboration avec le TCB et le GAT de l'OACI, la mise en œuvre des iPACK par les États.	Doit se faire par les responsables régionaux pendant les webinaires	10K USD	Responsables régionaux
Coordonner le plan conjoint AFCAC/AFI SECFAL et assurer le suivi des activités de mise en œuvre des recommandations de la CART et du HTLF dans la région AFI	Assistance à distance ou sur place aux États par l'intermédiaire des i-PACK (FAL et AVSEC). L'État a besoin d'une assistance sur demande (peut être effectuée à distance ou sur place).	FAL iPack: Environ 200 000 USD pour 2 ans) AVSEC iPack: À déterminer lors de la prochaine réunion de la DSI et des DR (environ 350 000 USD pour 2 ans) Frais de voyage (sur place lorsque les restrictions sont assouplies - environ 150 000 \$ pour 2 ans)	Instructeurs formés sur l'iPack du FAL (2 responsables régionaux) Les instructeurs AVSEC de l'OACI AFI CES et responsables régionaux
Rendre périodiquement compte au Comité directeur de l'état d'avancement des activités de reprise avec la COVID-19.	Rapport sur le CART : Les responsables régionaux doivent extraire les informations du CRRIC Rapport sur le HTLF : L'AFCAC doit extraire les informations sur la base de données de la CUA.	Néant	Responsables régionaux Experts de la CAFAC
Organiser des webinaires mensuels pour sensibiliser, partager les expériences et fournir des orientations.	Webinaires mensuels	Néant	Responsables régionaux